



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats première embauche

Question au Gouvernement n° 2425

Texte de la question

CONTRAT PREMIERE EMBAUCHE

M. le président. La parole est à M. André Chassaigne, pour le groupe des député-e-s communistes et républicains.

M. André Chassaigne. Je vous souhaite une bonne année à tous...

M. le président. Merci, monsieur Chassaigne !

M. André Chassaigne. ...et surtout au peuple de France ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. Et à la République !

M. André Chassaigne. Ma question s'adresse au Premier ministre.

Un député du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Camarade !

M. André Chassaigne. En guise de vœux d'avenir, monsieur le Premier ministre, vous n'avez pas annoncé à notre jeunesse des lendemains qui chantent. En réponse aux très nombreuses difficultés rencontrées par nos enfants pour trouver du travail, vous leur annoncez que les grandes entreprises, celles dont les profits explosent chaque année, pourront désormais totalement précariser l'emploi des jeunes salariés, car elles auront la possibilité de les licencier sans explication et sans aucune protection.

Six mois après la création du contrat nouvelles embauches, ce nouveau contrat première embauche est un pas supplémentaire - mais quel pas - vers l'extinction du contrat à durée indéterminée, c'est-à-dire vers la fin du minimum de sécurité professionnelle à laquelle chacun aspire.

Alors que le départ à la retraite des salariés de la génération du *baby boom* provoquera un formidable renouvellement de la population active, vous proposez que celui-ci s'effectue sous les fourches caudines de la précarité (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*), de l'angoisse du lendemain et, évidemment, de la faiblesse du pouvoir d'achat. Avec ce projet, vous ne cherchez pas à développer l'emploi : vous remplacez les chômeurs pauvres par les travailleurs pauvres (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) et vous accédez aux sommations du patronat le plus rétrograde, qui fait de la peur un mode de gestion du personnel en isolant les salariés les uns des autres, ce qui permet de contenir la pression syndicale.

Monsieur le Premier ministre, quels projets peut avoir un jeune qui sait qu'il peut perdre son travail du jour au lendemain, sans aucune explication ?

M. le président. Monsieur Chassaigne, veuillez poser votre question !

M. André Chassaigne. Monsieur le Premier ministre, comment voulez-vous que la jeunesse de notre pays ait confiance en l'avenir si vous décidez de l'enfoncer dans la précarité et la pauvreté, alimentant ainsi son sentiment d'injustice et son rejet de la société. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. Monsieur Chassaigne, votre question est-elle posée ?

M. André Chassaigne. J'y viens, monsieur le président !

M. le président. Votre temps de parole est épuisé, monsieur Chassaigne ! Posez votre question !

M. André Chassaigne. Monsieur le Premier ministre, l'avenir d'un pays ne se construit pas sur la désespérance de sa jeunesse. (" *Très bien !* " sur les bancs du groupe socialiste.) Ma question est simple : allez-vous renoncer

à ce nouveau pas vers le démantèlement du code du travail ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Monsieur le député, quelle est la réalité que nous connaissons dans notre pays depuis plus de vingt-cinq ans ?

M. Jean Le Garrec. C'est trop facile !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Un taux de chômage des jeunes deux fois supérieur à la moyenne, et cela même lorsque la croissance est de quatre points et que les gouvernements créent massivement des emplois-jeunes. (*" Ah ? " sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. Maxime Gremetz. C'est une honte !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Sept jeunes sur dix entrent dans le monde du travail par le biais d'un CDD ou de l'intérim.

M. Maxime Gremetz. Il faut déclarer la guerre au chômage !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Et ce sont eux qui les premiers voient leur contrat de travail interrompu. Quelle galère pour les jeunes, qui ont des difficultés pour accéder au logement, au crédit et aux loisirs. C'est cette réalité, que nul n'a su changer depuis vingt-cinq ans (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) que le Premier ministre a voulu briser en regardant la réalité en face !

Nous avons ainsi constaté que la formation en alternance permet aux jeunes d'accéder à un emploi, de même que les stages pédagogiques, à condition de clarifier leurs règles de fonctionnement. Il nous faut répondre immédiatement aux 240 000 jeunes qui sont au chômage depuis plus de six mois. C'est pourquoi nous avons accordé une exonération totale de charges aux entreprises qui embaucheront des jeunes se trouvant, à la date du 16 janvier, au chômage depuis plus de six mois. En outre, le contrat première embauche prévoit le doublement des indemnités en cas de rupture : je vous rappelle que la majorité des jeunes n'ont pas accès à l'indemnisation du chômage. Par ailleurs, le droit individuel à la formation sera reconnu dès le premier mois. Enfin, en matière de logement, le " loca-pass " sera proposé à chaque contrat.

Voilà les réalités. C'est le contraire de la désespérance ! C'est une nouvelle espérance pour les jeunes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2425

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 janvier 2006